

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2025

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juillet 2025

2025 DU 176 Dénomination place du Pont Neuf – Christo et Jeanne-Claude (1^{er}).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 17 juin 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place du Pont Neuf – Christo et Jeanne-Claude " à la place du Pont Neuf à Paris (1^{er}) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre, en date du 17 juin 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

La dénomination " place du Pont Neuf – Christo et Jeanne-Claude " est attribuée à la place du Pont Neuf, voie publique, commençant quai de l'Horloge, 41 et finissant quai des Orfèvres, 76 à Paris (1^{er}).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO